ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	

présenté par M. Sirugue

ARTICLE 2

À l'alinéa 586, substituer à la seconde occurrence du mot :

« de »

le mot:

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

N º 41